

Séance du 04 juillet 2023

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD, Françoise TREANTON

Excusés : Cécile BARAËR a donné pouvoir à Myriam THEBAULT, Sylvain LE GOFF a donné pouvoir à Guénaëlle BLEUZEN.

Absent : Michel DESCOMBES CHARREL

Monsieur Jean-Pierre LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N°27 : SDEF – POSE DE PROJECTEUR AU STADE D'HONNEUR

Il est proposé d'installer un projecteur au stade d'honneur pour permettre l'éclairage d'un demi-terrain lors des entraînements.

Conformément à l'article L.2422-5 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie de ses attributions. Il est proposé que la commune désigne le SDEF comme mandataire pour suivre les travaux. Une convention de mandat doit donc être signée entre le SDEF et la commune.

L'estimation des dépenses se monte à 3 600,00 € HT soit 4320.00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0,00 €
⇒ Financement de la commune : 4320.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 14 voix pour, 1 voix contre :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Pose projecteur stade d'honneur.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 4 320,00 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION N°28 : VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Après avis de la commission finances et personnel communal, le Maire présente les demandes de subvention et le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir comme suit les crédits disponibles :

Ligne budgétaire 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations :

Association	Montant	Pour (P) Contre (C) Abstention (A)
USQ	1 500.00 €	P : 11 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Erw. Crouan, Gu. Bleuzen
Section Tennis de table	500.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Gym loisirs	300.00 €	P : 13 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Ch. Pennarun
Société communale de chasse	100.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Amicale Laïque	1850.00 €	P : 13 C : 1 A : 0 Ne vote pas :
Kémé en Fêtes	1 500.00€	P : 13 C : 1 A : 0 Ne vote pas :
Retrouvailles et Loisirs	840.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Amicale du personnel communal	2 000.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
FNACA	250.00€	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Rock’Ncheese Atao – From’ Fest	1 000.00 € (sous réserve de la tenue du From Fest en 2023)	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
DDEN	20.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Solidarité paysans	75.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Secours populaire	100.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Secours catholique	50.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
ADMR Les rives de l’Aulne	50.00€	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :

Ligne budgétaire 657362 – CCAS :

CCAS de Quéménéven	1 000.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
--------------------	------------	-------------------------------------

DÉLIBÉRATION N°29 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

Conformément à l’article R7 du code électoral, le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales doit être effectué après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ou tous les 3 ans.

Le dernier renouvellement est intervenu à la suite des élections municipales générales des 15 mars et 28 juin 2020. Un nouveau renouvellement doit donc être effectué.

Cette commission est composée de trois élus de la majorité et de deux élus de l'opposition, pris dans l'ordre du tableau, parmi ceux prêts à participer.

Ne peuvent être nommés ni le maire, ni les adjoints, ni les conseillers délégués.
Possibilité est donnée au Conseil municipal de nommer des suppléants.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, les conseillers suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

- Elus de la majorité : Jean-Luc PETILLON, Cécile BARAER, Sylvain LE GOFF
- Elus de l'opposition : Bernard RECULEAU et Isabelle RICHARD.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 4 juillet 2023 comprend les délibérations suivantes :

- SDEF – Pose de projecteur au stade d'honneur
- Vote des subventions 2023
- Commission de contrôle des listes électorales